



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
pays HAUT VAL d'ALZETTE

NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022  
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES M57

Cette présentation brève et synthétique vise à permettre aux citoyens de saisir les enjeux du document financier présenté (article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Les données sont issues du compte administratif 2021 et correspondent aux opérations réelles.

Résultat d'exécution des 2 budgets :

	Montant Budget Principal	Montant Budget Annexe (Ordures Ménagères)
Recettes de fonctionnement	9 795 910.10 €	4 891 248.96 €
Dépenses de fonctionnement	9 082 694.35 €	5 109 975.89 €
Résultat d'exercice de fonctionnement	713 215.75 €	-218 726.93 €
Résultat cumulé de fonctionnement (report du 002 inclus)	295 918.73 €	-218 726.93 €
Recettes d'investissement	6 194 685.79 €	1 584 667.66 €
Dépenses d'investissement	4 490 362.95 €	482 709.72 €
Résultat d'exercice d'investissement	1 704 322.84 €	1 101 957.94 €
Résultat cumulé d'investissement (report du 001 inclus)	3 436 362.07 €	76 800.95 €
Résultat global de clôture ou fonds de roulement 31/12	3 732 280.80 €	-141 925.98 €
Solde des reports d'investissement	- 159 138.26 €	-24 246.72 €

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

057-245701404-20230411-0000001131-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 14/04/2023

Retour Préfecture : 14/04/2023

I. Les ratios financiers réglementaires : budget principal et budget annexe :

Ratios		Valeurs 2022 Budget principal	Moyenne nationale des groupements à fiscalité propre 2020 (15 000 à 30 000 habitants) Budgets principaux	Valeur 2022 budget principal + budget annexe
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	300 €	314 €	465 €
2	Produit des impositions directes / population	71 €	295 €	202 €
2 bis	Produit des impositions directes nettes / population	1 €	178 €	132 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	317 €	377 €	482 €
4	Dépenses d'équipement brut / population	102 €	85 €	116 €
5	Encours de dette / population	588 €	204 €	658 €
6	Dotation Global de Fonctionnement / population	42 €	44 €	42 €
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	26.7 %	40.1 %	25.4 %
8	Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	96.9 %	88.3 %	98.2 %
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	32.2 %	22.5 %	24.1 %
10	Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	185.7 %	54.2 %	136.4 %

Interprétation des ratios réglementaires :

Ratio 1 : mesure le niveau de service rendu

Ratio 2 et 2 bis : mesure le niveau des recettes des contribuables

Ratio 3 : informe sur les ressources dont dispose la CCPHVA pour financer ses compétences

Ratio 4 : mesure le niveau annuel des dépenses d'équipement

Ratio 5 : mesure le degré d'endettement de la CCPHVA

Ratio 6 : mesure le niveau du principal concours financier de l'Etat pour la CCPHVA

Ratio 7 : coefficient de rigidité qui mesure la part des charges de personnel dans les dépenses

Ratio 8 : marge d'autofinancement courant qui mesure la capacité de la CCPHVA à financer ses dépenses d'investissement après avoir payé ses charges obligatoires

Ratio 9 : mesure le taux d'équipement de la CCPHVA

Ratio 10 : taux d'endettement qui mesure le poids de la dette par rapport aux recettes courantes

## II. L'évolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement et leur structure

### a) Evolution des dépenses réelles de fonctionnement et leur structure

	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>Evolution</u>	
Dépenses réelles de fonctionnement	13 218 528,59 €	13 739 015,39 €	520 486,80 €	3,9%
Charges à caractère général	6 377 042,44 €	5 892 700,01 €	- 484 342,43 €	-7,6%
Charges de personnel	2 771 484,42 €	3 495 497,15 €	724 012,73 €	26,1%
Atténuations de produits	2 740 185,00 €	2 076 542,00 €	- 663 643,00 €	-24,2%
Autres Charges de gestion courante	1 171 375,26 €	2 094 718,90 €	923 343,64 €	78,8%
Charges financières	157 841,54 €	177 374,71 €	19 533,17 €	12,4%
Charges exceptionnelles	599,93 €	2 182,62 €	1 582,69 €	263,8%

Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé en 2022 de 3.9 %, soit moins que l'inflation établie à 5.2% en 2022 par l'INSEE. L'année 2022 aura été marqué par la crise énergétique, la mise en place de nouvelles politiques publiques par la CCPHVA et les hausses contraintes de certaines dépenses :

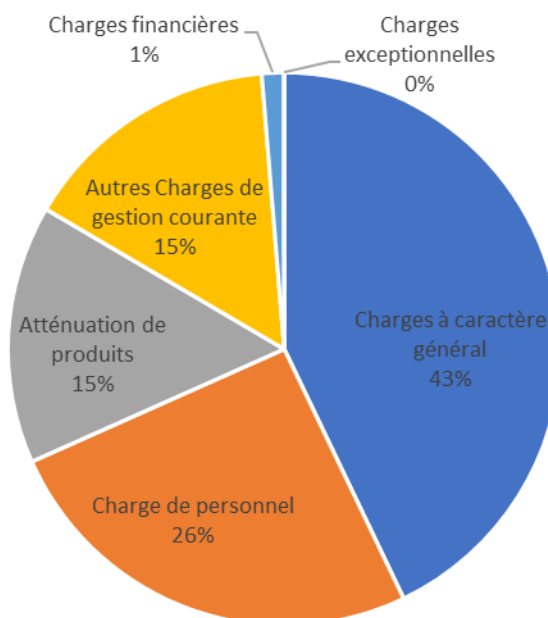
- La crise énergétique s'est traduit sur le budget 2022 à une progression de 218 211 € (+48%)
- La mise en activité de l'Arche 972 340 € (dépenses nettes des recettes)
- La participation à Esch 2022, capitale européenne de la Culture (161 517 € nettes des recettes)
- La mise en route de l'aire d'accueil provisoire des gens du voyage (15 611 €)
- La hausse contraintes de certaines dépenses :
  - PO Syndicat Mixte de Traitement des OM : 844 335 € (-185 000 € / 2021 : rattrapage 2020)
  - Traitement SMTOM : 1 221 197 € (-206 723 € / 2021 : rattrapage 2020)

Les atténuations de produit ont baissé de 663 643 € de part la participation exceptionnelle des communes membres au travers des attributions de compensation au financement de la CCPHVA. Le reversement de fiscalité opéré au profit de l'Etat à travers de Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources s'établit toujours à 1 612 690 €.

Les charges de personnel ont progressé sous l'effet principal du recrutement des agents de l'Arche (+399 409 €), de la mise en place de la police de l'environnement et de la professionnalisation des services de la CCPHVA.

Les frais financiers ont progressé par la contractualisation d'un emprunt sur le budget des ordures ménagères (300 000 €) et le budget principal (3 700 000 €) pour le financement de la rénovation complète de l'éclairage public.

### Structure des dépenses réelles de fonctionnement



### b) Evolution des recettes réelles de fonctionnement et leur structure : budget principal

	2021	2022	Evolution	
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>12 496 249,74 €</b>	<b>14 249 324,18 €</b>	<b>1 753 074,44 €</b>	<b>14,0%</b>
Chapitre 013	43 719,41 €	106 679,62 €	62 960,21 €	144,0%
Chapitre 70	370 901,75 €	1 342 278,99 €	971 377,24 €	261,9%
Chapitre 73	8 834 453,00 €	3 762 107,00 €	- 5 072 346,00 €	-57,4%
Chapitre 731		5 972 309,00 €	5 972 309,00 €	
Chapitre 74	2 456 312,25 €	2 394 735,49 €	- 61 576,76 €	-2,5%
Chapitre 75	732 348,43 €	650 556,01 €	- 81 792,42 €	-11,2%
Chapitre 76	- €	1 365,00 €	1 365,00 €	
Chapitre 77	58 514,90 €	19 293,07 €	- 39 221,83 €	-67,0%

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de 14% sous l'effet principal des impôts et taxes (+10.2%), du produit des services (+971 377 €). A contrario, les dotations et participations versées (-61 577 €) et le reversement des recettes liées aux déchets ménagers (-81 792 €) sont en baisse.

En 2022, les principaux éléments de variations des recettes sont :

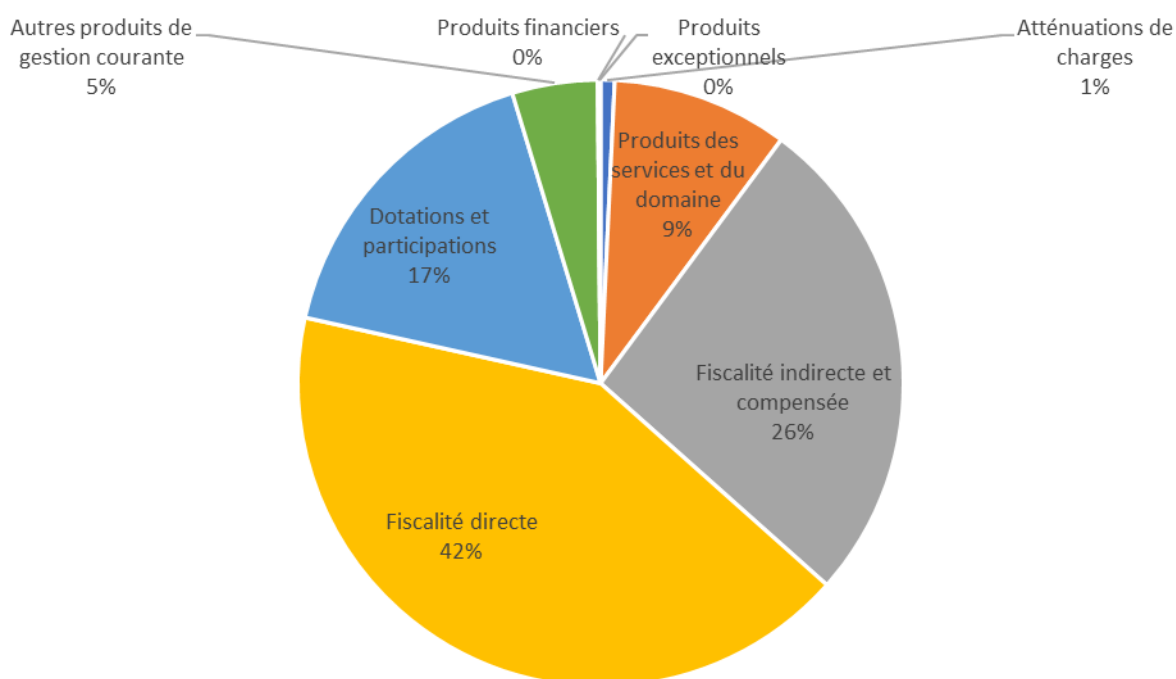
- Affectation à 100% du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et intercommunales en faveur de la CCPHVA (+382 354 €)
- Fiscalité directe sous le seul effet des bases d'imposition (+215 299 €)

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur  
057-245701404-20230411-0000001131-DE  
Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 14/04/2023  
Retour Préfecture : 14/04/2023

- Compensation à la suite de la suppression de la taxe d'habitation (+291 389 €)
- Produits des services et du domaine : vente Certificat d'Economie d'Énergie (+427 800 €), recettes à caractère culturel Arche (+221 447 €), remboursement frais généraux budget annexe (+218 968 €)

#### Structure des recettes réelles de fonctionnement



### III. La santé financière de la CCPHVA

#### a) L'autofinancement

La capacité d'autofinancement s'est améliorée en 2022, les 3 soldes intermédiaires de gestion étant positifs.

	2021	2022	Evolution
Epargne de gestion	-564 437,31 €	687 683,50 €	1 252 120,81 €
Epargne brute	-722 278,85 €	510 308,79 €	1 232 587,64 €
Epargne nette	-933 736,17 €	250 620,02 €	1 184 356,19 €

L'épargne de gestion correspond à la capacité de la CCPHVA de dégager des ressources sur sa gestion courante. L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion déduction des frais financiers payés sur la dette communale. Enfin l'épargne nette est égale à l'épargne brute moins le remboursement annuel du capital de la dette.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur  
057-245701404-20230411-0000001131-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 14/04/2023  
Retour Préfecture : 14/04/2023

b) L'endettement

Evolution de l'encours et de l'annuité de la dette et taux moyen de la dette

	2021	2022	Evolution
Encours de dette au 31/12/année	18 199 457,97 €	19 439 769,20 €	1 240 311,23 €
Annuités de la dette	369 298,86 €	437 063,48 €	67 764,62 €
Taux moyen de la dette	0,87%	0,91%	

L'encours de dette comporte 2 emprunts relais pour un montant total de 8 290 000 € dont l'échéance est 2023. Le taux moyen de la dette est bon à 0.91%

La dette du budget principal est extrêmement sécurisée car toutes les lignes d'emprunt sont classées en 1A de la charte Gissler (charte de bonne conduite de la gestion de dette).

c) Le taux d'épargne brute et la capacité de désendettement

	2021	2022
Taux d'épargne brute	-5,8%	3,6%
Capacité de désendettement en année	-25	38

La capacité de désendettement est le nombre d'année nécessaire à la collectivité pour rembourser toute sa dette. Elle repasse en secteur positif en 2022 tout comme le taux d'épargne brute. Ce dernier est couramment utilisé en comparaison avec d'autres collectivités et permet d'évaluer la suffisance ou l'insuffisance des ressources propres.

IV. Les dépenses d'équipement et leur financement

a) Dépenses d'équipement

Le taux d'équipement de la CCPHVA (24.1%) est supérieur aux groupements de communes de la strate (22.5%). Il traduit la finalisation des projets engagés tels que la construction de l'Arche et la mise en place de la part incitative à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, mais également la poursuite des projets engagés tel que l'éclairage public.

Liste des principales opérations et leurs crédits 2022

Construction du pôle culturel de l'Arche	1 873 170 €
Rénovation complet Eclairage Public	1 043 154 €
Containérisation	230 592 €
Participation opération d'intérêt national	126 980 €
Véhicule de collecte (benne)	68 237 €
Energie solaire	38 542 €
Collecte Point d'Apport Volontaire	37 174 €
Aide réhabilitation logement	35 366 €
Aménagement provisoire aire d'accueil	23 902 €
Fonds de concours Maison de Santé	20 000 €
Installation capteurs pollen	17 236 €
Aide acquisition vélo électrique	2 554 €

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur  
057-245701404-20230411-0000001131-DE  
Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 14/04/2023  
Retour Préfecture : 14/04/2023

b) Financement de l'investissement

<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2022</b>	
Dépenses d'équipement	3 238 079,73 €	
Subventions d'équipement versées	196 469,05 €	
Autres immobilisations	8 000,00 €	
	<b>3 442 548,78 €</b>	
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>2022</b>	<b>Part</b>
FCTVA et TVA	2 432 127,49 €	71%
Subvention reçues	2 565 857,83 €	75%
Emprunts	1 500 000,00 €	44%

Le financement des dépenses d'équipement est supérieur au besoin de la section d'investissement de par le décalage des encaissements des financements liés à la construction de l'Arche. Cet excédent constaté financera le remboursement des emprunts relais en 2023.